LA BANQUE TOULOUSAINE DES CONSTANTINI (1489-1530)

PAR

LIBERTO VALLS

SOURCES

Notre étude repose essentiellement sur le dépouillement de plusieurs registres particuliers des banquiers Mariano et Jean Constantini et de leurs successeurs, déposés aux Archives départementales de la Haute-Garonne sous les cotes 3 E 12035 (registre particulier 169) et 3 E 12014 (registres particuliers 84, 85, 86 et 87). Nous avons aussi consulté les registres de minutes et d'étendues des notaires Clavelli et Leysac entre autres. Aux Archives municipales de Toulouse, nous avons dépouillé les registres d'impôts pour la période 1490-1530 (série CC).

INTRODUCTION

Cette étude a pour objet les activités d'une famille de banquiers toulousains de la fin du xve et du début du xvıe siècle.

Jusque vers 1450 environ, il n'y avait pas à Toulouse de banque ou de marchand qui en remplissait le rôle. Dans la seconde moitié du xve siècle apparaissent dans cette ville les premiers banquiers. Ce sont des Italiens qui s'occupent essentiellement de transférer des fonds pour le compte de la chambre apostolique. La présence de ces banquiers à Toulouse était rendue nécessaire par le retour à Rome de la papauté après la période du Grand Schisme d'Occident.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSTANTINI DE 1489 À 1533

CHAPITRE PREMIER

L'ASSOCIATION MARIANO CONSTANTINI, ÉTIENNE GHINUCCI ET BENOÎT LABBAT

Au début de l'année 1489, Mariano Constantini, marchand d'origine siennoise, vient s'installer à Toulouse, où il s'associe à Étienne Ghinucci, banquier romain, et à Benoît Labbat, banquier montpelliérain. L'association avait pour but l'expédition de fonds au profit de la chambre apostolique. Mariano Constantini restera à Toulouse pour satisfaire les demandes de transferts de la part d'ecclésiastiques de tout le Sud-Ouest de la France. Cette association fut dissoute vers 1496.

CHAPITRE II

L'ASSOCIATION MARIANO ET JEAN CONSTANTINI

En 1498, Mariano Constantini s'associe à son frère Jean qui, jusque là, avait travaillé pour lui comme facteur. Étienne Ghinucci reste le principal correspondant des Constantini à Rome. En 1505 Mariano Constantini meurt, laissant un fils en bas âge, François, dont la tutelle est confiée à Louise Labbat, femme de Mariano, et à Jean Constantini.

CHAPITRE III

L'ASSOCIATION JEAN CONSTANTINI, FRANÇOIS CONSTANTINI ET JÉRÔME BANDINELLI

En 1522, François et Jean Constantini s'associent à Jérôme Bandinelli, marchand d'origine siennoise, qui avait travaillé jusqu'alors comme facteur des Constantini. En 1530, François Constantini accède au capitoulat de la Dalbade, comme Jean, en 1520, avait accédé à celui de la Daurade. Jean meurt en 1527, laissant deux fils en bas âge, Mariano et Nicolas, qui sont placés sous la tutelle de Julienne Manelli, femme de Jean Constantini, et de Jérôme Bandinelli. Quant à François Constantini, il meurt en 1531, ne laissant qu'une fille de sa femme, Marie Reste. La banque passe alors à Nicolas et Mariano Constantini.

CHAPITRE IV

FONCTIONNEMENT DE LA BANQUE

Mariano Constantini s'installe, en 1489, dans une simple maison locative, sise rue des Changes, et appartenant à un banquier toulousain, Jean Boysson. Ce n'est qu'en 1503 que les Constantini font l'acquisition, toujours dans la rue des Changes, d'une maison où devait se tenir le siège de la banque. Tous les membres de la famille s'y trouvaient logés, ainsi que certains facteurs. Cependant, à partir de 1524, date du mariage de François Constantini avec Marie Reste, la famille des Constantini se disperse, François allant s'installer rue des Couteliers, près du parlement, dans la maison de sa femme, l'hôtel de Simon Reste, tandis que Jean et ses enfants habitent désormais dans la rue Gipponière une maison connue sous le nom d'hôtel Lagorrée.

Les Constantini avaient à leur service de nombreux facteurs qui étaient soit des salariés, soit des commissionnaires, et dont quelques-uns étaient d'ori-

gine italienne.

Aucun élément ne nous permet de porter une appréciation sur la comptabilité des Constantini. Celle-ci devait être cependant assez élaborée pour permettre de rendre des comptes clairs à chacun des associés, sans avoir rien de comparable, toutefois, avec les comptabilités des plus perfectionnées qui étaient celles des grandes compagnies commerciales et bancaires de l'époque.

DEUXIÈME PARTIE

LE CHANGE TIRÉ

CHAPITRE PREMIER

LES RELATIONS AVEC ROME

L'essentiel de l'activité des Constantini consistait dans l'obtention pour le compte d'ecclésiastiques des documents pontificaux dont ils avaient besoin. Ils centralisaient les demandes à Toulouse, puis ils les faisaient parvenir à leur correspondant à Rome, Étienne Ghinucci. Ce dernier faisait toutes les démarches nécessaires et versait les taxes dues à la chambre apostolique. Les Constantini effectuaient également les transferts par voie bancaire de sommes importantes

sur la demande de hauts dignitaires ecclésiastiques : rapatriement de fonds pour tels cardinaux qui possédaient des bénéfices en commande, paiements

d'importantes annates.

Les bénéfices non consistoriaux, c'est-à-dire ceux dont les revenus annuels étaient inférieurs à 200 ducats, représentaient la majeure partie des demandes d'expéditions. Les expéditions pour l'obtention de bénéfices consistoriaux, (revenu annuel supérieur à 200 ducats), sont extrêmement rares. Il faut ajouter de nombreuses demandes de licences, de dispenses et de bulles d'appel.

CHAPITRE II

LA CLIENTÈLE DES CONSTANTINI TYPOLOGIE SOCIALE ET ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

La clientèle des Constantini était avant tout faite d'ecclésiastiques moyennement prébendés : curés de paroisses et chanoines pour l'essentiel, peu d'évêques ou de grands abbés, ceci en raison de la nature des demandes d'expédition.

Ces ecclésiastiques venaient de tout le sud-ouest de la France : Languedoc, Aquitaine, Gascogne, Béarn, Navarre, Quercy et Périgord.

CHAPITRE III

L'ÉVOLUTION DE 1485 À 1530 ET NOTAMMENT APRÈS 1522

Le concordat de Bologne n'eut pas de conséquences néfastes pour l'activité des Constantini. Les expéditions en cour de Rome continuèrent leur cours à peu près normalement, quoique le nombre en fût moindre après 1522. Les Constantini trouvaient en effet une autre activité dans l'obtention de grâces auprès du roi et dans le transfert de fonds pour le compte d'ecclésiastiques en résidence à la cour.

Les guerres d'Italie, qui chronologiquement coıncident à peu près avec la période que nous avons étudiée, n'apportèrent pas de perturbations graves dans les affaires de nos banquiers. Les liaisons entre Toulouse et Rome qui étaient pour eux d'une importance vitale ne connurent jamais de véritable interruption, à l'exception des périodes de crise aiguë, comme en 1524, par

exemple.

Bien au contraire, la guerre fournissait aux Constantini l'occasion de faire de nouvelles affaires. La fiscalité royale, en se développant pour faire face aux besoins militaires, leur permettait de réaliser des bénéfices dans les virements de fonds à l'usage du trésor royal. Les Constantini s'occupaient encore du paiement des rançons pour tels nobles aquitains ou gascons, capturés au cours des campagnes de François Ier en Italie.

CHAPITRE IV

LES GAINS SUR LE CHANGE

Il n'existait pas encore à Toulouse au début du xvie siècle de marché des changes organisé. La parité des monnaies était fixée de gré à gré entre les Constantini et leurs clients. Les Constantini réalisaient donc de gros bénéfices en surévaluant le ducat de camera ou monnaie pontificale par rapport à l'écu sol, monnaie royale. Le taux habituel étant de 12 écus sol pour dix ducats (le ducat donnait le certain sur la place de Toulouse), les taux laissaient donc apparaître un bénéfice de 15 à 18 %. Il convient cependant de noter que les frais de courtiers entre Toulouse et Rome venaient en déduction de ces bénéfices et, d'autre part, que les Constantini pouvaient accorder leur crédit pour ces expéditions pendant quelques semaines. Ils consentaient aussi des prix plus bas pour les grosses affaires et, au contraire, prenaient une commission fixe d'un ducat pour les expéditions en cour de Rome dont le montant était inférieur à 6 ducats.

CHAPITRE V

LES COURRIERS

Entre Toulouse et Rome, les Constantini utilisaient pour leurs affaires courantes des courriers réguliers à leur solde. Ces courriers mettaient environ trois ou quatre mois pour faire le trajet de Toulouse à Rome et retour, en passant par Lyon, y compris le temps passé à Rome pour l'obtention des divers documents. Le prix de ces courriers était assez peu élevé : il en coûtait en général un ducat pour une course aller et retour.

Pour les affaires les plus pressantes, les Constantini avaient la possibilité de faire partir de Toulouse des courriers « exprès » qui joignaient Rome en sept ou huit jours, en prenant au plus court. Le prix à payer pour ces courriers était extrêmement élevé : de 60 à 80 ducats.

CONCLUSION

Les Constantini, par le moyen des expéditions en cour de Rome, drainaient à partir de tout le sud-ouest de la France des masses considérables de capitaux qui étaient utilisables à Toulouse à des fins commerciales.

TROISIÈME PARTIE

LES AFFAIRES COMMERCIALES, LES PRÊTS, LES ARRENTEMENTS DE REVENUS

CHAPITRE PREMIER

LES AFFAIRES COMMERCIALES

Pour les Constantini, le commerce était une nécessité : il leur permettait de payer leurs correspondants à Rome. Ils se sont intéressés surtout au grand commerce d'importation et d'exportation.

Le pastel. — Le pastel tient une place de choix parmi les objets du commerce des Constantini. Jusqu'aux environs de 1520, ils se sont occupés uniquement d'acheter dans les régions productrices du pastel agranat (c'est-à-dire ayant passé par tous les traitements destinés à en faire le produit fini utilisable industriellement). Ce produit était exporté par bateau de Bordeaux, mais surtout à destination de l'Italie par le port de Narbonne. Après 1520, les Constantini se sont intéressés à la préparation industrielle du pastel, qui était alors revendu à Toulouse à des marchands du Nord de la France. Ils jouaient aussi un rôle important dans le financement des opérations des marchands exportateurs de pastel.

L'alun. — Les Constantini revendaient par petites quantités à des marchands toulousains l'alun qu'ils importaient. Vers 1528, ils acquirent et firent mettre en exploitation des mines situées à Cransac, près de Rodez.

La laine et les draps. — Les Constantini importaient par les cols pyrénéens de la laine d'Aragon pour la réexporter vers l'Italie par Narbonne. D'Espagne, ils faisaient venir des draps de médiocre qualité qu'ils revendaient au détail à de modestes ecclésiastiques toulousains. Ils comptaient dans leur clientèle nombre d'artisans du textile travaillant pour eux à Toulouse même.

Les cuirs et les peaux. — Les Constantini importaient d'Angleterre par Bordeaux d'importantes quantités de cuirs, de peaux, de fourrures et de vélins qu'ils revendaient à des artisans toulousains qui travaillaient ces matières. Ils fournissaient aussi leur soutien financier à des marchands qui collectaient des peaux dans tout le Sud-Ouest pour les replacer sur les foires languedociennes ou sur celles de Lyon.

CHAPITRE II

LES PRÉTS

Les Constantini consentaient des prêts à court terme à de nombreux commerçants et artisans de Toulouse et de la région toulousaine. Pour bon nombre, ces prêts étaient remboursables sur d'autres places, parmi lesquelles reviennent le plus souvent les villes de foires de Pézenas, de Montagnac et de Lyon. Ces prêts pouvaient être consentis par les Constantini sous la forme d'une opération de change sec. Ils accordaient aussi bien leur crédit à des personnes étrangères au commerce, sans pour autant passer pour des usuriers.

CHAPITRE III

LES ARRENTEMENTS DE REVENUS

Les Constantini prenaient à ferme les revenus de certains dignitaires ecclésiastiques. Souvent, ces ecclésiastiques se voyaient contraints d'abandonner les revenus de ces fermages pour payer leurs dettes envers les Constantini. De 1490 à 1530, les Constantini ont pris à ferme les revenus du prieuré de Bazas, de l'archiprêtré de Saint-Sadournin, de l'évêché de Lectoure, du prieuré de Montaud-en-Lézadès, de la cure de Mourville-Hautes, du prieuré de Castelnau d'Estrètefonds et des évêchés de Rieux et de Pamiers. Les Constantini furent également séquestres de l'évêché de Saint-Bertrand-de-Comminges.

QUATRIÈME PARTIE

LES INVESTISSEMENTS FONCIERS

Les activités commerciales et bancaires des Constantini leur laissaient d'importants bénéfices. A partir des années 1502-1503, ils se lancèrent dans une politique d'investissements fonciers.

Les rentes foncières. — C'est à cette époque qu'ils firent des achats massifs de rentes foncières. Les arrérages de ces rentes étaient toujours stipulés en nature, le plus souvent en blé froment. Le but en était spéculatif : ces surplus de céréales pouvaient être commercialisés et même fournir la matière d'un

commerce d'exportation. Les Constantini achetaient aussi des rentes à réméré, c'est-à-dire rachetables à terme par les débirentiers. Ces rentes à réméré étaient un instrument de crédit à moyen et long terme.

Les achats de biens fonciers. — A partir de 1503, les Constantini acquièrent de nombreux immeubles à Toulouse, la plupart du temps de débiteurs insolvables. Les Constantini achètent aussi, dans la région au nord de Toulouse (Grenade, Saint-Jory, Bessières, Gargas) de nombreuses terres. François Constantini devint seigneur de Gargas.

CONCLUSION

Les Constantini possédant sur les autres marchands toulousains une certaine supériorité en ce qui concerne la technique du change tiré, les mots banque, banquier peuvent leur être appliqués sans abus de terme.

Les Constantini drainaient à partir de tout le Sud-Ouest de la France des capitaux d'origine extra-économique, issus en majeure partie de la fiscalité pontificale, lesquels pouvaient être réinvestis dans des affaires commerciales et contribuer ainsi au développement économique de Toulouse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES